

Martignas-sur-Jalle (33) & Foundiougne, Sénégal

Zone d'intervention : Petite ville (8 500 habitants)

Budget : 200 000 €



Financements : Mairies de Martignas-sur-Jalle (1% loi Oudin) et de Foundiougne, Agence de l'Eau Adour-Garonne,

Historique du partenariat

Début de la coopération : Signature du premier accord de coopération décentralisée en 2004.

Les grandes étapes de la coopération :

- Identification d'une collectivité au Sénégal avec des enjeux similaires à ceux de Martignas-sur-Jalle : **Foundiougne**.
- Définition des premières activités de coopération : construction d'écoles et tissage de liens culturels entre les citoyens de deux collectivités (échanges inter-associatifs).
- En 2015, à la mise en place de la loi Oudin, les élus des deux collectivités ont alors décidé de travailler davantage sur les besoins en eau et assainissement de la ville. Pour optimiser la coordination et rechercher des fonds complémentaires, un poste à temps partiel au sein de Martignas-sur-Jalle a été mis en place.

Activités réalisées

L'opérateur associatif, l'ACAD, a réalisé un plan directeur eau et assainissement (liquide et solide) en lien avec Foundiougne. Basé sur un diagnostic préalable, cela a permis la mise en œuvre d'activités portant essentiellement sur la réalisation de **latrines-douches** et de **sessions de communication et de sensibilisation**. Un volet **eau potable** a également été réalisé en phase une. Pour la suite, il est prévu de réaliser la planification d'un **réseau d'eau pluviale**.

Pour toutes ces activités, l'agence régionale de développement (ARD) de Fatick est fortement impliquée, notamment pour les volets formation/sensibilisation des bénéficiaires des latrines, pour l'élaboration du plan directeur eau et assainissement et pour le suivi et le contrôle des travaux.



Pilotage, suivi et évaluation...

Un **comité de pilotage**, composé d'élus des deux collectivités, valide les activités et les budgets. Il est appuyé par un opérateur associatif, l'ACAD. Le rôle de cet opérateur est de coordonner les activités, d'appuyer les deux parties pour les tâches administratives et financières et d'accompagner la mise en œuvre technique (études, élaboration de solutions techniques, maîtrise d'ouvrage déléguée).

Côté sénégalais, l'agence régionale de développement (ARD) appuie techniquement la mairie de Foundiougne pour la réalisation des travaux et les sessions de sensibilisation à l'utilisation des latrines.

Pour les appels d'offres, la mairie de Foundiougne et l'ARD ont émis des appels d'offres restreints. L'ACAD a été impliquée dans la sélection et a contracté les entreprises choisies collectivement. L'ARD a été conventionnée pour le suivi des travaux. L'ACAD a versé les fonds de manière échelonnée, sur présentation des procès-verbaux de chantiers et des missions de contrôle.

Côté français, une personne de Martignas s'occupe de la partie administrative à temps partiel.

Pour le suivi, les élus français se rendent au Sénégal une fois par an pour échanger avec leurs homologues et constater les activités menées.

Le projet n'étant pas encore finalisé, il n'y a pas eu d'évaluation ex-post.



Impacts de la coopération décentralisée

Au Sénégal, 136 familles au total vont bénéficier de latrines-douches équipées de puisards, avec possibilité de raccord au réseau (branchements privés). La maîtrise d'ouvrage de Foundiougne est renforcée et la coordination avec l'ARD est consolidée.

En France, les habitants de Martignas-sur-Jalle sont plus conscients des enjeux liés à la solidarité internationale à la gestion des ressources en eau à l'échelle globale et les liens avec les personnes issues de migration depuis le Sénégal sont renforcés.

Des échanges pratiques entre techniciens ont renforcé leurs connaissances et ont également permis une ouverture au travail en interculturalité.